



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le onze mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20
Pouvoir : 2
Absents : 5

Date de la convocation : 4 mars 2020

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, Maurice MILLIASSEAU, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Dominique GAUTHIER représenté par B MASSONNEAU

Didier RENAUD représenté par C INGRASSIA

ABSENTS : BEUROIS Thierry, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly

Secrétaire de séance : Maurice MILLIASSEAU

DELIBÉRATION N° 40

RAPPORTEUR : Christine PIAULET

OBJET : CIMETIERE – NOUVELLE TRANCHE DE CAVEAUX – TARIF -

Le conseil municipal est informé qu'il a été nécessaire de procéder à la réalisation d'une **nouvelle tranche de caveaux dans le cimetière du Bois Granger.**

Après consultation, l'entreprise OGF Pompes Funèbres et Marbrerie MAUROUX a été retenue pour la fourniture et pose de 12 caveaux pour un montant total de 10 800 € HT (12 960 € TTC), soit un prix unitaire de 900 € HT (1080 € TTC) .

Le Directeur des Services Techniques a été chargé de calculer le prix de revient d'un caveau pour la commune en tenant compte des différentes charges et du temps passé par les services.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de fixer le **prix de vente d'un caveau à 975 € HT.** (Pour mémoire l'ancien tarif était de 925 € HT)

Vu le résultat de la consultation lancée pour la réalisation d'une nouvelle tranche de caveaux ;

Considérant le coût de revient d'un caveau ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**fixe** le prix de vente du caveau à 975 € HT à compter de la présente;

-**charge** Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet et de l'application de ce nouveau tarif.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

